

8 Société et Culture

Justice/Entretien avec le président du Syndicat national des magistrats du Gabon

Germain Nguema Ella : " Les discussions avec la tutelle ne sont pas interrompues "

Recueillis par Prissilia M.MOUIY
Libreville/Gabon

Plus d'un mois après le lancement du mouvement de grève du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), son président donne ici les raisons de cet arrêt de travail et "l'évolution" des négocia-

tions avec la tutelle, pour désamorcer la crise.

l'union. depuis le 28 novembre 2016, les magistrats sont en grève, que revendiquez-vous au juste, M. le président?

Germain NGUEMA ELLA: merci de donner au bureau exécutif du Synamag que je représente la possibilité



Germain Nguema Ella, président du Syndicat national des magistrats du Gabon.

Photo : D.R

Piéton

Vous avez dit "abri" ?



Photo : IMM

Au fil des jours, le pont de Nzeng-Ayong est devenu un abri de prédilection pour beaucoup de Librevillois. En temps de pluie ou de soleil, le lieu grouille de monde. Si les uns restent debout, loin de la circulation automobile intense en ce lieu, d'autres choisissent de s'asseoir, dos tourné à la chaussée, sur des garde-fous en béton, censés sécuriser les piétons. Ce qui n'est pas sans grand risque. Un accident est vite arrivé, de nombreux chauffards pratiquant cette voie à grande vitesse.

Haute voltige



Photo : IMM

Le jeu est l'apanage des enfants. Il participe à leur développement physique, intellectuel et social. Mais tous les jeux sont-ils sans risques. Tout comme, il y a le cinéma et la réalité, l'acrobatie, les cascades font partie des jeux périlleux dans la vie réelle. Ces jeunes garçons qui s'adonnent ici à cœur joie à l'acrobatie mesurent-ils le danger qui les guette ?

Le "Cater" et l'enseigne

Vous avez dit moyens du bord ? Le promoteur de cet établissement hôtelier n'a pas trouvé mieux que ce vieux Caterpillar en état d'abandon, dans un coin de Nzeng-Ayong (6e arrondissement de Libreville), pour coller son affiche désignant ce qui s'apparente à une maison de passe, comme en pullule notre capitale. A chacun d'apprécier.



Photo : IMM

Par IMM

d'expliquer à l'opinion nationale et internationale les tenants et aboutissants de cette grève. Comme vous venez de le rappeler, la décision de suspendre toutes activités dans l'ensemble des cours et tribunaux a été prise à l'unanimité des membres du Synamag, au cours d'une assemblée générale. Celle-ci s'est prononcée à l'issue du compte-rendu fidèle et objectif des résultats des négociations avec la tutelle. C'est l'occasion de rappeler ici que le préavis de grève déposé sur la table du ministre de la Justice est constitué de six points. Entre autres, la mise à disposition des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs de Port-Gentil et Franceville, l'attribution d'un immeuble de Batterie IV qui abritait les juridictions dites spéciales à la cour d'Appel administrative et au Tribunal administratif de Libreville, l'application du décret n°00404 du 20 août 2015 fixant le régime de rémunération des agents civils de l'État et portant reclassement, l'équité dans le règlement de la Prime d'incitation à la performance (PIP), l'achat des costumes d'audience, l'affectation des magistrats suivant le respect des principes de la spécialité de chaque ordre de juridiction et de l'inamovibilité du juge, etc.

Par rapport aux négociations entamées, où en êtes-vous actuellement avec la tutelle?

Depuis l'assemblée générale du lundi 12 décembre 2016, nous sommes passés d'une grève d'avertissement à une grève illimitée, avec un service minimum. Mais depuis l'entrée en grève des greffiers, ce service minimum n'a plus de sens. Les activités judiciaires sont complètement arrêtées et ce, sur l'ensemble du territoire national. Notre cahier des charges comporte trente (30) points. Il a été déposé à la tutelle. Laquelle a mis en place une commission paritaire (ministère-Synamag) pour l'examen de ces points. Pour notre part, la résolution des points, objet de la grève, ne nécessitait pas des discussions en commission. Pour ce qui est des résultats obtenus, l'assemblée générale a arrêté des normes de satisfaction

suivant la réalisation de chaque point de revendication. C'est ainsi que pour le premier point de revendication, outre le devis dans lequel sont indiqués le coût des travaux et les délais d'exécution, nous sollicitons de notre tutelle de véritables actes d'engagements tels que les correspondances attestant de l'affectation de ces bâtiments au ministère de la Justice. A ce jour, en dehors de l'identification des bâtiments de Franceville et de Port-Gentil, nécessitant de gros travaux de réfection, nous n'avons reçu aucune satisfaction. Aussi, en attendant le départ du ministre de l'Égalité des chances et des autres administrations, avons-nous sollicité de notre tutelle une correspondance du Secrétaire général du gouvernement attestant de l'affectation de ce bâtiment au ministère de la Justice. Nous sommes toujours en attente de cette correspondance.

En ce qui concerne l'application du décret n°00404 du 20 août 2015, le ministre de la Fonction publique avait décidé de manière unilatérale de ne pas appliquer un décret, sous le prétexte de la prudence. Il avait donc, par ailleurs, promis aux membres du Synamag une séance de simulation de l'application de ce décret pour justifier ce retard. A ce jour, alors que nous étions en attente de cette simulation, nous avons appris de notre ministre, au cours d'une communication solennelle au palais de Justice, que le 25 du mois de janvier 2017, les ayants droit percevront une bonification. Dans sa communication à Libreville comme à l'intérieur du pays, le garde des Sceaux a fait savoir que les lignes avaient bougé positivement, et qu'un miracle pourrait se produire avant la fin de l'année 2016. Aucun virement n'a été constaté et le miracle ne s'est toujours pas produit. S'agissant des costumes d'audience, le ministre nous a fait comprendre que la dotation prévue à cet effet a connu une augmentation, permettant d'acheter plus de 400 toges destinées aux greffiers, aux magistrats stagiaires et enfin aux magistrats des cours d'Appel. Les imprimés de mensuration ont été distribués, rem-

plis et déposés à la Chancellerie. Nous attendons désespérément que l'engagement soit fait.

Quant à l'affectation des magistrats suivant le respect des principes de la spécialité de chaque ordre de juridiction et de l'inamovibilité du juge, le ministre en a pris acte, et promis qu'au cours du prochain Conseil supérieur de la magistrature (CSM), ces erreurs allaient être corrigées. Nous attendons donc le prochain CSM.

Voilà de manière détaillée l'évolution des négociations avec notre tutelle. Comme vous pouvez le constater, aucune norme de satisfaction n'a été atteinte. Il faut dire, à toutes fins utiles, que les normes que nous avons arrêtées ne sont pas extraordinaires. Nous avons fait savoir au ministre que nous ne pouvons plus nous contenter des assurances verbales, que des engagements actés soient pris. Si le ministre est convaincu de ce qu'il dit, ça ne devrait poser aucun problème.

Entre-temps, vous avez effectué une tournée provinciale avec le garde des Sceaux. Quelle en était la motivation?

Lors de notre première rencontre avec le ministre, celui-ci nous a fait part de sa méthode de travail. En tant que partenaire social, il nous a proposé une approche de travail participative. Il nous a fait savoir qu'il a été instruit par le président de la République pour faire le diagnostic des problèmes qui minent le fonctionnement des juridictions sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, a-t-il proposé au bureau du Synamag de faire le déplacement avec lui vers l'intérieur du pays, afin d'évaluer les difficultés qui minent notre environnement de travail. Nous avons souscrit à cette approche de tra-

vail et je dois dire que ce périple a été riche d'enseignements. Nous avons, en effet, été choqués de constater les conditions exécrables dans lesquelles nos collègues exercent. A Makokou, tout comme à Koula-Moutou, les bâtiments qui servent de palais de Justice doivent être détruits et refaits, ainsi que celui abritant la cour d'Appel d'Oyem, pour laquelle la structure ne correspond pas à une juridiction.

Depuis cette tournée, les choses ont-elles évoluées? Si non, quelles actions le Synamag entend-il mener pour être entendu?

Pour notre part, nous attendons toujours l'invitation du ministre de la Justice pour faire le point de cette mini-tournée. Pour ce qui est des actions à mener, l'assemblée générale, organe délibérant, se prononcera le moment opportun.

Vous avez parlé du suivi du mot d'ordre de grève à l'intérieur du pays, qu'en est-il des autres juridictions?

Je peux vous assurer que le mouvement de grève est suivi au niveau de toutes les juridictions. Il faut juste relever que certaines d'entre elles ne sont pas sollicitées par les mêmes usagers ou justiciables. La saisine de ces juridictions étant limitée, là-bas, le mouvement de grève n'est pas très perceptible. Nous considérons que les discussions avec la tutelle ne sont pas interrompues. Pour l'heure, nous avons prescrit des normes de satisfaction à notre tutelle. Nous voulons croire et espérer que celles-ci seront satisfaites dans les délais les meilleurs, afin que la sérénité revienne dans la maison. Je réitère toute la disponibilité du Synamag à toutes formes de discussions avec la tutelle visant à trouver les solutions aux problèmes posés.

